

## **RÈGLEMENT DU PRIX SCOLAIRE ANDRÉ BESSON (Année scolaire 2025-2026)**

### **ARTICLE 1 : Dénomination sociale**

Dans le cadre de sa compétence en matière culturelle, patrimoniale, éducative et de cohésion sociale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, domiciliée place de l'Europe, 39100 DOLE, représentée par son président, M. Jean-Pascal Fichère, organise un concours de création littéraire dénommé ci-après « Prix scolaire André Besson ».

Ce concours est ouvert aux classes de 3<sup>ème</sup> des collèges de l'agglomération du Grand Dole et du Pays Dolois et récompense une nouvelle rédigée par une classe sous supervision d'un ou plusieurs enseignants au choix de l'établissement.

### **ARTICLE 2 : Durée**

Le concours se déroulera du lundi 15 septembre 2025 à 8h00 au lundi 18 mars 2026 à 18h00.

Le résultat de la délibération du jury aura lieu au mois d'avril 2026.

Le gagnant sera informé par le service des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

### **ARTICLE 3 : Principes du concours**

Le concours est réservé aux classes de 3<sup>ème</sup> des collèges du Grand Dole et du Pays Dolois.

Pour concourir, **chaque classe devra écrire une nouvelle en respectant les instructions suivantes :**

*1940. Au café de la Vieille-Loye, les « dames Déjeux », une mère et sa fille, accueillent tous les voyageurs désireux de franchir clandestinement la Ligne de démarcation. Mais depuis quelque temps, la surveillance de la Ligne s'est renforcée...*

Il est bientôt deux heures du matin. Les adultes somnolent. Un bébé dort dans les bras de sa mère. Deux autres enfants sont allongés sur une banquette sous des couvertures. Soudain, un bruit nouveau se fait entendre. Quelqu'un, de l'extérieur, vient de frapper à trois reprises contre les volets. C'est un signal que mademoiselle Marie Déjeux, la fille célibataire de la propriétaire, connaît bien. Elle s'empresse d'aller ouvrir la porte. Deux hommes entrent, en même temps qu'une rafale de pluie froide et de vent. Ce sont des gaillards solides, sanglés dans des canadiennes, portant des bérets et des bottes en caoutchouc. Ils sont ruisselants, transis de froid, ont l'air sombre.

André BESSON, *Clandestins de la liberté*, 2009

**Inventez la suite en décrivant les lieux visités et les impressions des personnages. Vous serez particulièrement attentifs à inscrire votre récit dans le contexte historique de l'extrait.**

La nouvelle devra être longue de 3 000 mots minimum.

Les candidats s'engagent sur l'honneur, en participant à ce concours, à ne pas recourir à l'intelligence artificielle pour écrire tout ou partie de leur nouvelle. Chaque classe devra remettre, au plus tard lundi 18 mars 2026 à 18h00, au service des médiathèques de l'Agglomération du Grand Dole (Hôtel-Dieu, 2 rue Bauzonnet, 39100 DOLE) sa nouvelle sous format papier, reliée, en 1 exemplaire. Un envoi parallèle du fichier numérique (format .doc) de la nouvelle sera effectué sur l'adresse mail [mediatheque@grand-dole.fr](mailto:mediatheque@grand-dole.fr) également au plus tard lundi 18 mars 2026 à 18h00.

Le texte devra être mis en page en respectant les conditions suivantes :

- Format A4
- Police Arial taille 12, interligne 1,5.

Le seul envoi du fichier sans dépôt d'un exemplaire papier ne sera pas recevable ; le seul dépôt d'un exemplaire papier sans envoi du fichier ne sera pas non plus recevable.

En cas d'envoi postal de la nouvelle, celle-ci devra être réceptionnée 18 mars 2026 à 18h00; tout pli arrivé ultérieurement, quel que soit le délai postal d'acheminement, ne sera pas recevable.

Chaque classe devra joindre à sa nouvelle ou indiquer sur celle-ci, les noms, prénoms et coordonnées mail et téléphoniques d'un enseignant référent.

#### **ARTICLE 4 : Sélection**

L'ensemble des nouvelles définies dans l'article 3 du présent règlement, valablement déposées dans les conditions ci-avant définies, seront lues et appréciées par un jury composé de :

- la directrice et la directrice adjointe du service des médiathèques et des archives de Dole,
- un ou plusieurs historiens émérites...

La classe gagnante recevra le prix mentionné à l'article 5 du présent règlement. Les autres participants ne recevront aucun prix. Si aucun projet ne respecte les consignes ci-dessus définies, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'attribuera aucun prix.

#### **ARTICLE 5 : Dotation**

La classe lauréate du concours bénéficiera d'une dotation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole servant à financer un voyage organisé sur un lieu de mémoire français de la Seconde Guerre Mondiale. La somme de cette prise en charge sera déterminée dans le cadre d'une convention entre l'établissement scolaire et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

#### **ARTICLE 6 : Attribution de la dotation**

Le prix remis aux gagnants ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature ou sa valeur, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **ARTICLE 7 : Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, toute personne – notamment les candidats – concernée par l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre du présent règlement, dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de retrait de son consentement et sous certaines conditions réglementaires, du droit à l'effacement, à la portabilité et d'opposition.

#### **ARTICLE 8 : Acceptation**

Du seul fait de leur participation au prix scolaire André Besson, les participants acceptent le présent règlement.